



Visite de Quartier : Route de la Seds, le 6 juin 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, M. Philippe GARDIOL, Adjoint au maire, Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale et Mme Katia LEHNERT, Conseillère municipale.

Services :

M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques, M. Florent RONSIL, Responsable pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD, M. Simon FOURNIER, Directeur de la Communication au Cabinet du Maire et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Une trentaine de riverains

Début : 18h00.

Sujets abordés :

Espaces Verts :

- Rond-point de la clinique : Peut-on entretenir et rendre joli ?

Réponse : Le seul espace qui appartient à la Ville sur tout le secteur de l'échangeur est le petit rond-point de la clinique. Celui-ci est parfaitement entretenu et fleuri. Tout le reste de l'échangeur, dont le grand rond-point appartient au département.

Voirie, circulation :

- Eclairage public : Quelles sont les dispositions prises par la Ville par rapport aux économies d'énergie ?

Réponse : Dans un contexte de sobriété énergétique, sur les axes routiers, l'éclairage est réduit et à l'intérieur des quartiers, l'éclairage est éteint de 23h à 5h.

L'intensité d'éclairage des secteurs pourvus d'éclairage LED a été baissée.

Les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public sont réglés par rapport à la luminosité.

Les économies d'énergie constatées sont de l'ordre de 50%.

Ces dispositions posent tout de même certains problèmes et les services de la Ville s'attèlent à les prendre en compte :

- Pour l'habitat collectif, souvent, les stationnements se font assez loin des entrées d'immeubles donc la Ville installe des éclairages LED.
- Pour l'habitat individuel, la solution est à chercher du côté des éclairages individuels à détecteur.
- Y a-t-il une augmentation de la délinquance liée à l'extinction de l'éclairage public ?

Réponse : Il n'y a aucune corrélation constatée entre les actes de délinquance et l'extinction de l'éclairage. Ce constat est le même pour toutes les villes voisines qui ont pris des mesures similaires.

- Le réseau pluvial déborde régulièrement en bas de la route de la Seds.

Réponse : Le service de la voirie note cette information et s'occupe de remédier à ce cas.

- Il manque un panneau "Cédez le passage" et un panneau "Voie sans issue" en bas de la route de la Seds.

Réponse : Le service de la voirie prend note de du signalement.

- Il faudrait rematéraliser la ligne blanche au niveau du "Stop" de Ikéa au rond-point des Droits de l'Homme, jusqu'au passage piéton.

Réponse : Le service de la voirie enregistre cette demande et va planifier une intervention.

- Le stationnement est problématique dans tout le quartier.

Réponse : La route de la Seds est l'ancienne route nationale 113. Son aménagement n'a pas été repensé depuis sa déclassification et aujourd'hui, il n'est plus adapté à son usage.

Le stationnement doit être repensé, les pistes cyclables des quartiers sud et de l'avenue de Marseille doivent être reliées et la voirie reprise. Les services travaillent actuellement sur ce sujet et les riverains de la route de la Seds seront invités à une présentation.

Dans la zone d'activité, depuis peu, une école s'est installée (M2S), elle en avait tout à fait le droit car ce type d'activité n'est pas interdit dans une zone d'activité. Il est cependant constaté qu'une école rassemble beaucoup plus d'utilisateurs qu'une entreprise et cela pèse également sur le stationnement du quartier.

- Le parking à côté de Décathlon est fermé. Ne pourrait-il pas être utilisé comme parking relais pour les entreprises de la zone d'activité de la route de la Seds et notamment l'école M2S ?

Réponse : Ce parking appartient à Carrefour. Il faudrait que les entreprises et l'école fassent la démarche auprès de Carrefour.

- Il y a un problème de vitesse sur la route de la Seds.

Réponse : Comme cela a été dit plus tôt, la route de la Seds est une ancienne route nationale et elle a été calibrée comme tel. Il est nécessaire aujourd'hui de la repenser.

La Ville réfléchit à une mise en sens unique sur une partie de la route de la Seds. Les riverains, seront évidemment consultés lors de la présentation du projet.

- Il y a des inquiétudes quant à une augmentation de la vitesse générée par le sens unique.

Réponse : Cette question est bien prise en compte par les services. Néanmoins, le sens unique permettrait de diminuer drastiquement la largeur de la chaussée et de créer une quantité importante de places de stationnement et donc de couper les vitesses excessives.

Propreté :

- Les containers-poubelles sont souvent saturés par les entreprises et notamment de cartons alors qu'on demande aux citoyens de pratiquer le tri sélectif pour leurs ordures ménagères.

Réponse : Les entreprises ne sont plus censées être équipées de containers sur la voie publique. L'enlèvement des ordures des entreprises étant à leur charge. La métropole devrait régler prochainement cette question.

- Au niveau de la copropriété, allée Albert Einstein, des containers ont été volés. La métropole veut faire payer leur remplacement par la copropriété. De plus, il n'y a actuellement pas de ramassage de tri sélectif des ordures.

Réponse : Les containers appartiennent à la métropole. Ses services les remplacent quand ils sont dégradés ou volés, une première fois gratuitement, puis de manière tarifée. Il va être demandé à la métropole un effort pour la copropriété.

La ville est en négociation avec la métropole pour étendre le tri sélectif aux zones qui n'en sont pas encore pourvues, notamment, cette copropriété.

Autres sujets :

- Que se passe-t-il au niveau de l'Hôtel Campanile ? Il y a des incivilités, des rixes et des nuisances sonores pour le voisinage.

Réponse : L'hôtel Campanile a fermé et est depuis devenu un centre d'hébergement d'urgence du "115", géré par l'association Entraide Pierre Valdo. Ceci s'est fait sans concertation avec la municipalité. La Ville est en train de créer des liens de dialogue avec l'association.

Les alertes sont notées par la police municipale. Les signalements pour nuisances sonores avaient déjà été enregistrés mais pas les rixes.

Les signalements sont très utiles pour la Police, mais aussi pour la municipalité, afin d'avoir des éléments dans le dialogue avec l'association. A ce sujet, il est important de connaître deux numéros de téléphone :

- La Police Municipale 04 42 77 91 18
- Allo Mairie 0800 00 20 20

Ce sujet sera posé lors de la prochaine réunion de coordination avec les services de police.

- L'association a-t-elle le droit de s'installer dans ce lieu ?

Réponse : C'est un service d'hébergement, c'est donc le même type d'activité que celle de l'hôtel. L'association a donc tout à fait le droit de s'y installer.

- Qui finance ce centre d'hébergement ? Y a-t-il des subventions de la Ville ?

Réponse : C'est l'Etat qui finance ce centre. Il n'y a aucune participation de la Ville.

- La Police Municipale peut-elle prévoir plus de patrouilles de jour comme de nuit ?

Réponse : La Police Municipale ajuste ses patrouilles en fonction des signalements qu'elle reçoit, au plus il y aura de signalements précis, au plus les patrouilles seront efficaces.

- Où en est la Ville au sujet des cambriolages ?

Réponse : Le nombre de cambriolages a été divisé par 2 depuis 10 ans.

C'était, à l'époque, le plus gros point de vigilance au niveau de la sécurité.

Aujourd'hui, le point de vigilance le plus important concerne les vols roulottes et les dégradations de véhicules.

Fin de la visite de quartier : 20h05.